

COMMUNIQUE DU Conseil D'Administration du FMI

Le Fonds, approuve un accord de 42 mois d'un montant d'environ 400 millions de dollars en faveur du Togo au titre de la facilité élargie de crédit

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Togo. Cet accord apportera au pays un financement de 293,60 millions de DTS (390 millions de dollars environ), avec un décaissement immédiat de 51,38 millions de DTS (68,3 millions de dollars environ).

Le Togo reste en proie à des difficultés, à la suite d'une série de chocs survenus ces dernières années. L'accord FEC permettra d'accélérer la réduction de la pauvreté, de préserver la stabilité macroéconomique et de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires, ce qui profitera au Togo et contribuera ainsi à la stabilité macroéconomique et externe de la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dans son ensemble.

Le solide programme de réformes des autorités a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes

structurelles visant à soutenir la croissance et à limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier.

Washington. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui en faveur du Togo un accord de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit, pour un montant de 293,60 millions de DTS ou environ 390 millions de dollars (200 % de la quote-part du pays), avec un décaissement immédiat de 51,380 millions de DTS (68,3 millions de dollars environ).

Après une série de chocs survenus ces dernières années, le Togo continue de rencontrer des difficultés : accès restreint aux financements à la suite du resserrement de la politique monétaire des pays avancés, problèmes d'insécurité à la frontière nord, et insécurité alimentaire persistante et aggravée par le changement climatique. Les déficits budgétaires et la dette ont augmenté, ce qui a eu pour effet d'annuler la baisse de l'endettement obtenue au cours de la période de l'accord FEC de 2017–20, de réduire l'espace budgétaire et les réserves permettant d'absorber les chocs, et de contribuer aux facteurs de vulnérabilité au niveau régional.

Le solide programme de réformes des autorités a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et limiter les risques

liés aux finances publiques et au secteur financier. Les principales politiques prévues sont le renforcement des dépenses et de la protection sociales, le rééquilibrage des finances publiques pour stimuler la croissance (notamment grâce à un fort accroissement des recettes budgétaires), la mise en œuvre de réformes structurelles visant à favoriser la croissance en améliorant l'environnement des affaires, et l'exécution d'une réforme du secteur bancaire passant notamment par la recapitalisation de la dernière banque publique existante.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Après une série de chocs survenus ces dernières années (pandémie de COVID-19, attaques terroristes et flambées des cours mondiaux des denrées alimentaires et des combustibles), le Togo continue de rencontrer des difficultés, dont un accès restreint aux financements à la suite du resserrement de la politique monétaire des pays avancés, des problèmes d'insécurité persistants à la frontière nord, et une insécurité alimentaire durable et aggravée par le changement climatique. Pour faire face à ces difficultés, les autorités ont demandé à bénéficier d'un accord de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit. Le programme contribuera à accélérer la réduction de la pauvreté, à préserver la stabilité macroéconomique et à mobiliser davantage de financements extérieurs, ce qui profitera

non seulement au Togo mais aussi à la région de l'UEMOA dans son ensemble.

« Les autorités entendent rendre la croissance plus inclusive en renforçant les dépenses et la protection sociales, ainsi qu'en améliorant les conditions de vie des populations du nord du pays, complétant ainsi la riposte militaire au terrorisme par une réponse civile. Dans ce contexte, il importera de remplacer les subventions généralisées aux carburants par des mesures de protection plus ciblées et moins coûteuses en faveur des plus vulnérables, notamment par le biais de transferts monétaires.

« Les autorités doivent poursuivre sur la voie d'un rééquilibrage des finances publiques porteur de croissance, afin de se ménager l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses de développement dont le Togo a besoin, tout en renforçant la viabilité de sa dette. Dans ce contexte, il convient de saluer la manière impressionnante dont les autorités ont entamé le rééquilibrage des finances publiques 2023. Il y a aussi lieu de se féliciter que les autorités aient l'intention d'augmenter les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an. Pour que ces initiatives réussissent, il sera indispensable d'élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les dépenses fiscales.

« Les autorités doivent continuer d'améliorer le climat des affaires, ce qui est essentiel pour favoriser la croissance, et de réformer la dernière banque publique existante afin de réduire les risques pour la stabilité du secteur financier. La mise à disposition de ressources budgétaires pour la recapitalisation de la banque, qui a permis de ramener à zéro le niveau des fonds propres réglementaires, est un premier pas bienvenu. »

Annexe

Les déficits budgétaires et la dette ont augmenté, ce qui a eu pour effet d'annuler la baisse de l'endettement obtenue au cours de la période de l'accord FEC de 2017–20, de réduire l'espace budgétaire et les réserves permettant d'absorber les chocs, et de contribuer aux facteurs de vulnérabilité au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Deux banques sous-capitalisées, l'une publique et l'autre récemment privatisée, font peser des risques sur la stabilité du secteur financier et sur les finances publiques. Les autorités sollicitent un soutien financier de 200 % de la quote-part du Togo (293,60 millions de DTS) dans le cadre d'un accord FEC d'une durée de 42 mois.

Résumé du programme

Le programme appuyé par le FMI a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier. Parmi les principales politiques prévues, notons le renforcement des dépenses et de la protection sociales, le rééquilibrage d'ampleur des finances publiques (notamment grâce à un fort accroissement des recettes budgétaires), et l'exécution d'une réforme du secteur bancaire passant notamment par la recapitalisation de la dernière banque publique existante. En apportant des financements concessionnels à des fins budgétaires et en favorisant la mobilisation d'autres bailleurs de fonds, le programme contribuera à faciliter les décisions des autorités, actuellement contraintes d'arbitrer entre l'augmentation des dépenses sociales et le renforcement de la viabilité de la dette. Le programme contribuera également à préserver la stabilité macroéconomique et extérieure au sein de l'UEMOA.

Rendre la croissance plus inclusive. Les autorités rendront la croissance plus inclusive en renforçant les dépenses sociales et en mettant en œuvre un programme d'investissement visant à

améliorer les conditions de vie dans la région des Savanes et dans les régions voisines, ce qui complétera la riposte militaire à la menace terroriste par une réponse civile.

Un cadre budgétaire à moyen terme. Les autorités renforceront la viabilité de la dette en procédant à un rééquilibrage d'ampleur des finances publiques, compatible avec l'existence d'un double ancrage budgétaire. Le premier élément d'ancrage consiste à réduire le risque global de surendettement d'un niveau élevé à un niveau modéré (VA de la dette publique inférieure à 55 % du PIB) d'ici à fin 2026, la dernière année pleine avant la clôture du programme à la mi-2027. Le deuxième élément consiste à réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025, pour éviter de mettre à trop rude épreuve la capacité du marché régional à apporter des financements, conformément au cadre de convergence régional (actuellement suspendu). Afin de se ménager des marges de manœuvre pour les dépenses prioritaires, les autorités sont déterminées à procéder à une augmentation ambitieuse des recettes publiques, de 0,5 % du PIB chaque année.

Réformes structurelles. Pour favoriser la croissance et limiter les risques pour les dépenses publiques et le secteur financier, les autorités s'attacheront à renforcer la gestion des finances publiques, à améliorer le climat des affaires, et à mener à bien la

réforme de la dernière banque publique existante, qui n'a pas été mise en œuvre lors des précédents programmes.